

Clermont-Ferrand, le 21 mai 2019

CABINET

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-Dôme
*Pour information à Madame la Secrétaire Générale de la
Préfecture, Madame la Sous-préfète d'Ambert, Messieurs
les Sous-préfets de Riom, Issoire et Thiers*

OBJET : Journée nationale de la Résistance – lundi 27 mai 2019

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu de la loi du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme Journée nationale de la Résistance, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs françaises :

le lundi 27 mai 2019

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC